ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 71117

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les problèmes liés à l'insuffisance du nombre de lits dans les services de pédiatrie et la pénurie d'infirmières, notamment dans les hôpitaux relevant de l'Assistance publique de Paris. En effet, cette situation provoque un encombrement des services effectivement ouverts, accroissant les risques de complications médicales, et contribuent ainsi à orienter les bébés malades vers des services éloignés avec de graves conséquences pour les enfants, dont il est prouvé que la présence familiale est un des facteurs importants de guérison, comme pour les familles qui, outre l'angoisse liée à l'éloignement géographique, connaissent souvent des soucis matériels supplémentaires de temps et d'argent. En conséquence, elle souhaiterait connaître les mesures d'urgence actuellement envisagées, afin de remédier aux situations les plus graves, ainsi que les dispositions à long terme qu'il entend mettre en application pour faire face à cette crise.

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71117
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7383